

REPUBLIC DU CAMEROUN
Paix - Travail- Patrie

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

COMMUNE DE MBALMAYO

COMMISSION INTERNE DE PASSATION
DES MARCHES



REPUBLIC OF CAMEROUN
Peace -Work- Fatherland

CENTER REGION

NYONG AND SO'O DIVISION

MBALMAYO COUNCIL

INTERNAL TENDERS BOARD

ADDITIF AUX:

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N°...01.. /AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2025 DU _17_ /_03_ /2025
EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR L'ACQUISITION D'UNE PELLE CHARGEUSE SUR PNEU DE TYPE SEM 655 D
A LA COMMUNE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° __02__ /AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2025 du .19.../...02./2025
EN PROCEDURE D'URGENCE
LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES SALLES DE CLASSES
A L'ECOLE PUBLIQUE D'AKOMNYADA II, DANS L'ARRONDISSEMENT DE MBALMAYO,
DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° __03__ /AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2025 du ...19.../...02./2025
EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'AXE ENTREE DU COMPLEXE GARE ROUTIERE -
CARREFOUR TAXI BAR (80 ml) Y COMPRIS AMENAGEMENT DU ROND POINT DANS L'ARRONDISSEMENT DE
MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° __04__ /AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2025 du ...24.. /...02./2025
EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX CONFORTATIFS SUR LA RO 0102 DU PK 1+000 AU PK 1 + 200
(COMMISSARIAT CENTRAL - CARREFOUR PREFECTURE) DANS LA COMMUNE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT
DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE.

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° __05__ /AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2025 du ...24./02./2025
EN PROCEDURE D'URGENCE

Pour les travaux de construction d'une Case communautaire à NGAT (phase 02),
dans la Commune DE MBALMAYO, Département du Nyong et So'o, Région du Centre.

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° ...06... /AONO/C.MBYO/CIPM /2025 DU ...10.. /...03.. /2025
EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UNE MINI ADDUCTION D'EAU
AU CENTRE DE SANTE INTEGRE DE BIYAN DANS LA COMMUNE DE MBALMAYO,
DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O

APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT
N° __07__ /AONO/C-MBALMAYO/CIPM/2025 du .10.../03./2025
EN PROCEDURE D'URGENCE
TRAUX DE CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE FROIDE AU MARCHE DU COMPLEXE GARE ROUTIERE DE
MBALMAYO, COMMUNE DE MBALMAYO, DEPARTEMENT DU NYONG ET SO'O, REGION DU CENTRE

AU LIEU DU :

➤ DANS L'AVIS D'APPEL D'OFFRES ET DANS LA GRILLE D'EVALUATION

CRITERES D'EVALUATION
CRITERES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions à remplir pour être admis à l'évaluation. Il 'agit notamment de :

- Suspension de la commande publique ;
- Absence d'un des trois volumes du dossier ;
- Absence au-delà de 48h d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des plis ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix;
- Absence de la caution de soumission conforme (l'article 08 de l'avis d'appel d'offres) à l'ouverture ;
- Omission d'un sous détail des prix quantifié ;
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- N'avoir pas satisfait à 75 % des critères essentiels.

➤ DANS LE REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

Enveloppe B – Volume 2 : Offre Technique

PLUTÖT:

➤ DANS L'AVIS D'APPEL D'OFFRES ET DANS LA GRILLE D'EVALUATION

CRITERES D'EVALUATION

CRITERES ELIMINATOIRES

Les critères éliminatoires fixent les conditions à remplir pour être admis à l'évaluation. Il 'agit notamment de :

- Suspension de la commande publique ;
- Absence d'un des trois volumes du dossier ;
- Absence au-delà de 48h d'une pièce du dossier administratif à l'ouverture des plis ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix;
- Absence de la caution de soumission timbrée conforme (l'article 08 de l'avis d'appel d'offres) à l'ouverture ;
- Omission d'un sous détail des prix quantifié ;
- Non-conformité du modèle de soumission ;
- Absence de la charte d'intégrité (suivant modèle joint en annexe) datée et signée ;
- Absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales (suivant modèle joint en annexe (suivant modèle joint en annexe) datée et signée ;
- N'avoir pas satisfait à 75% des critères essentiels.

➤ DANS LE REGLEMENT PARTICULIER DE L'APPEL D'OFFRES

Intégrer dans l'Enveloppe B – Volume 2 : Offre Technique les documents ci-après :

- Charte d'intégrité (suivant modèle joint en annexe) daté et signé ;
- Déclaration du respect des normes Environnementales et Sociales (suivant modèle) daté et signé.

MBALMAYO le 13/03/2025

**Le Maire de la Commune de MBALMAYO,
Autorité Contractante**

(e) ZANG MBA OBELE Dieudonné

Dieudonné Zang MBA Obéle
Administrateur Civil Principal

ANNEXE 8 : CHARTE D'INTEGRITE

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES :

[à préciser lors du montage du DA

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente charte d'intégrité

A

MONSIEUR LE « MAITRE D'OUVRAGE »

Nous reconnaissons et attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'un des cas suivants :

être en état ou avoir fait l'objet d'une procédure de faillite, de liquidation, de règlement judiciaire, de cessation d'activité ou être dans toute situation analogue résultant d'une procédure de même nature ;

figurer sur les listes de sanctions financières adoptées par les Nations Unies et tout autre Partenaire Technique et Financier, le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché ; avoir produit de fausses informations ou fourni de faux documents exigés dans le cadre de la présente consultation.

Nous attestons que nous ne sommes pas, et qu'aucun des membres de notre groupement et de nos sous-traitants n'est, dans l'une des situations de conflit d'intérêt suivantes :

actionnaire contrôlant le Maître d'Ouvrage ou filiale contrôlées par le Maître d'Ouvrage, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

avoir des relations d'affaires ou familiales avec un membre des services du Maître d'Ouvrage impliqué dans le processus de passation ou de contrôle du marché en résultant, à moins que le conflit en découlant ait été porté à la connaissance de l'Autorité chargé des marchés publics et résolu à sa satisfaction ;

contrôler ou être contrôlé par un autre soumissionnaire, être placé sous le contrôle de la même entreprise qu'un autre soumissionnaire, recevoir d'un autre soumissionnaire ou attribuer à un autre soumissionnaire directement ou indirectement des subventions, avoir le même représentant légal qu'un autre soumissionnaire, entretenir directement ou indirectement des contacts avec un autre soumissionnaire nous permettant d'avoir et de donner accès aux informations contenues dans nos offres respectives, de les influencer, ou d'influencer les décisions du Maître d'Ouvrage ;

être engagé pour une mission de conseil qui, par sa nature, risque de s'avérer incompatible avec nos obligations vis à vis du Maître d'Ouvrage ;

2.5) dans le cas d'une procédure ayant pour objet la passation d'un marché de travaux ou de fournitures :

avoir préparé nous-mêmes ou avoir été associés à un consultant qui a préparé des spécifications, plan, calculs et autres documents utilisés dans le cadre du processus de mise en concurrence considérée ;

être nous-mêmes ou l'une des firmes auxquelles nous sommes affiliées, recrutés, ou devant l'être, par le Maître d'Ouvrage pour effectuer la supervision où le contrôle des travaux dans le cadre du Marché.

Si nous sommes un établissement public ou une entreprise publique, nous attestons que nous jouissons d'une autonomie juridique et financière et que nous sommes gérés selon les règles de la comptabilité privée, que nous ne sont pas sous la tutelle du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Ouvrage Délégué concerné, sauf autorisation expresse de l'Autorité chargée des Marchés Publics.

Nous nous engageons à communiquer sans délai au Maître d'Ouvrage, qui en informera l'Autorité chargé des Marchés Publics, tout changement de situation au regard des points 1 à 3 qui précédent.

Dans le cadre de la passation et de l'exécution du Marché :

Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) destinée à tromper délibérément autrui, à lui dissimuler intentionnellement des éléments, à surprendre ou vicier son consentement ou à lui faire contourner des obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

Nous n'avons pas commis et nous ne commettrons pas de manœuvres déloyales (actions ou omission) contraires à nos obligations légales ou réglementaires et/ou violer ses règles internes afin d'obtenir un bénéfice illégitime.

Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons

pas directement ou indirectement, à (i) toute personne détenant un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire au sein de l'Etat, qu'elle ait été nommée ou élue, à titre permanent ou non, qu'elle soit rémunérée ou non et quel que soit son niveau hiérarchique, (ii) toute autre personne qui exerce une fonction publique, y compris pour un organisme public ou une entreprise publique, ou qui fournit un service public, ou (iii) toute autre personne définie comme agent public dans l'Etat, un avantage indu de toute nature, pour lui-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'il accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte dans l'exercice de ses fonctions officielles.

Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons, offrirons ou accorderons pas directement ou indirectement, à toute personne qui dirige une entité du secteur privé ou travaille pour une telle entité, en quelque qualité que ce soit, un avantage indu de toute nature,

pour elle-même ou pour une autre personne ou entité, afin qu'elle accomplisse ou s'abstienne d'accomplir un acte de violation de ses obligations légales contractuelles ou professionnelles. Nous n'avons pas promis offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'Ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents aux Acteurs en charge du contrôle de l'exécution du marché qui résulterait de la consultation, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer leur objectivité.

Nous n'avons pas promis, offert ou accordé et nous ne promettrons pas au Maître d'ouvrage, à ses collaborateurs, aux Présidents et membres de Commissions des marchés et de sous-commission d'analyse, un avantage indu de toute nature susceptible d'influencer le processus de passation du Marché.

Nous nous abstenons et nous promettons de s'abstenir de toute action ou pratique collusoire et anticoncurrentielle ayant pour objet ou pour effet d'empêcher, de restreindre ou de fausser le jeu de la concurrence, notamment en tendant à maintenir artificiellement les prix des offres à des niveaux ne correspondant pas à ceux qui résulteraient du jeu de la concurrence ou à limiter l'accès au Marché ou de libre exercice de la concurrence par d'autres entreprises.

Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage et les Commissions des Marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

Faute pour Nous, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlements en vigueur.

Nom
Signature

Dûment habilité à signer l'offre pour et a nom de :

En date du

ANNEXE 9 : DECLARATION D'ENGAGEMENT AU RESPECT DES CLAUSES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES

INTITULE DE L'APPEL D'OFFRES : _____
[à préciser lors du montage du DAO]

LE «SOUMISSIONNAIRE..... » s'engage à respecter les termes de la présente
Déclaration d'engagement environnemental et social

A

MONSIEUR LE « Maître d'Ouvrage» Dans le cadre de la passation et de l'exécution du
Marché :

Nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants les normes sociales applicables au Cameroun y compris les conventions internationales ratifiées, notamment(i)le respect du salaire minimum prévu par le code du travail et diverses conventions collectives(ii)l'interdiction d'employer les enfants âgés de moins de 14 ans(iii)du respect de la nature des travaux respectivement interdits aux femmes et aux femmes enceintes(iv) le repos hebdomadaire obligatoire(v) le droit de jouissance des congés (vi) le respect des conditions du travail de nuit(vii)les conditions d'hygiène et de sécurité sur le lieu du travail(viii)le port obligatoire des équipements de protections individuelles.

En outre, nous nous engageons à mettre en œuvre les mesures d'atténuation des risques environnementaux, dans la notice d'impact environnemental fournie le cas échéant par le Maître d'Ouvrage. En tout état de cause, nous nous engageons à respecter et à faire respecter par les membres de notre groupement, l'ensemble de nos sous-traitants chaque fois que cela est possible, les directives recommandant l'utilisation des appareils ayant un faible impact sur l'environnement.

Nous-mêmes, les membres de notre groupement et nos sous-traitants autorisons, le Maître d'ouvrage, les Commissions des marchés à examiner les documents et pièces comptables relatifs à la passation et l'exécution du Marché et à les soumettre pour vérification par l'ARMP ou par tout autre corps de contrôle de l'Etat.

Faute pour nous, un des membres de notre groupement et de nos sous-traitants, de nous conformer aux règles régissant la présente charte, nous reconnaissons que nous exposons aux sanctions prévues par les lois et règlement en vigueur.

Nom :

Signature :

Dûment habilité à signer l'offre pour et au nom de :

En date du_____